

L'équipe canadienne d'observateurs sera formée de M. Richard D. Balasko, Directeur général des élections du Manitoba, et d'un représentant du Haut-commissariat du Canada à New Delhi. Les observateurs canadiens se joindront à d'autres observateurs de nombreux pays et organismes internationaux qui visiteront les bureaux de scrutin et surveilleront le déroulement des élections.

L'élection de la Chambre des représentants a été rendue possible grâce à la nomination, par le Roi, d'un gouvernement provisoire en avril 1990. Le Roi répondait ainsi à des revendications politiques internes. Il a, par la suite, approuvé une constitution reconnaissant les droits fondamentaux de la personne, et instaurant un gouvernement parlementaire, le pluripartisme, une monarchie constitutionnelle et un système judiciaire indépendant.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le:

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874